

POLITIQUE RELATIVE À LA NÉTIQUETTE DU SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE DU QUÉBEC (SFPQ)

Adoptée par l'Exécutif national du 20 mai 2014

La « Nétiquette du SFPQ » rassemble les conventions de bienséance ainsi que l'ensemble des règles de conduite régissant le comportement des internautes sur les différentes plateformes Web administrées par le SFPQ.

Cette *Nétiquette* s'applique à toutes les plateformes Web du SFPQ, qu'elles soient administrées par les paliers national, régional ou local.

Le SFPQ favorise l'expression des opinions et des commentaires de ses militantes et militants, de ses membres et de la population en général par l'intermédiaire de son site Web et de différents médias sociaux. Ce faisant, le Syndicat invite les internautes à participer à la conversation citoyenne et aux débats qui animent son organisation.

Toutes les opinions sont les bienvenues, même celles qui vont à l'encontre des orientations et des positions du SFPQ. Par contre, pour permettre des discussions respectueuses et courtoises, certaines règles doivent être respectées. En effet, la possibilité de participer aux discussions s'accompagne également de responsabilités.

Ainsi, toutes les personnes élues ou nommées à quelque niveau que ce soit de la structure syndicale doivent, lorsqu'elles interviennent sur les différentes plateformes Web du Syndicat, respecter les lignes de conduite édictées par le [Code d'éthique du SFPQ](#). Ceci vaut également pour l'ensemble du personnel du Syndicat.

En toute transparence, les élus nationaux, régionaux et locaux, de même que le personnel du SFPQ qui interviennent sur les plateformes du Syndicat doivent terminer leurs commentaires en indiquant leur fonction, et ce, de la façon suivante : « \Conseillère, conseiller SFPQ », « \ Représentante, représentant régional SFPQ », « \Vice-présidente, vice-président national SFPQ », etc.

Par ailleurs, le SFPQ se réserve le droit de retirer, sans préavis, les commentaires contenant des propos vulgaires, obscènes, injurieux, irrespectueux, diffamatoires, mensongers, discriminatoires, xénophobes, racistes, sexistes ou homophobes.

Les commentaires contenant des attaques personnelles, des menaces, de l'intimidation, du harcèlement, de l'incitation à la haine ou à la violence seront retirés.

Les propos n'ayant aucun lien avec le sujet faisant l'objet de la discussion seront également retirés.

Il est aussi interdit d'utiliser les espaces de commentaires pour y faire de la propagande ou de la sollicitation à des fins professionnelles, commerciales, religieuses ou de politique partisane.

Les commentaires doivent être rédigés en français. L'emploi d'autres langues, à l'exception de quelques mots, est interdit.

L'utilisation exclusive de majuscules qui, dans Internet, équivaut à des cris, est proscrite. Il en va ainsi de l'envoi de messages à répétition.

L'ajout d'hyperliens vers d'autres sites est autorisé, pourvu que le contenu soit en lien avec les sujets abordés et que ces sites respectent la *Nétiquette* du Syndicat. Le SFPQ n'est cependant pas responsable du contenu de ces sites externes.

Les échanges qui se transforment en discussion privée entre quelques participants sont à éviter. En cas d'abus, ces messages seront supprimés sans préavis.

Malgré que le SFPQ permette aux internautes d'aborder les sujets les plus variés sur ses plateformes Web, le sujet du maraudage et la question du changement d'allégeance syndicale sont à proscrire. Tout commentaire à ce sujet sera retiré sans préavis.

Bien que la publication de commentaires anonymes soit permise, le SFPQ se réserve le droit de vérifier l'identité des personnes qui publient des commentaires sur ses plateformes Web. À défaut d'être en mesure d'identifier l'auteur d'un commentaire, celui-ci pourrait être retiré.

Il convient de préciser que les contenus publiés, les propos tenus ou les jugements de valeurs émis par les internautes n'engagent que leurs auteurs. En aucun temps ces contenus ne doivent être considérés comme des communications officielles provenant du SFPQ.

Les internautes sont invités à signaler tout manquement à la présente *Nétiquette* qu'ils auraient constaté sur les plateformes Web du SFPQ afin que le Syndicat puisse agir, le cas échéant, pour préserver la qualité des échanges.

Dans l'éventualité où une personne persisterait à outrepasser les règles d'utilisation décrite dans la présente *Nétiquette*, un avis lui sera personnellement envoyé et le privilège de participer aux échanges sur les plateformes Web du SFPQ lui sera retiré.

L'application de la présente *Nétiquette* est sous la responsabilité du Service des communications du SFPQ.

Le SFPQ se réserve le droit de réviser sa *Nétiquette* en tout temps et sans préavis.

Adoption : 20 mai 2014